PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Commune du HAVRE

Projet présenté par HAROPA DT Le Havre

Demande d'autorisation environnementale

en vue d'exploiter 3 formes de radoub

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 10 octobre 2022
Affaire n° E22000081/76
Arrêté préfectoral du 28 octobre 2022

Enquête publique du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus

Conformément à la législation, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

A Harfleur le 27 janvier 2023 - Le commissaire enquêteur
Jean-Marc VIRON

SOMMAIRE

1- Cadre de l'enquête publique

1.1 Préambule 4
1.2 Objet de l'enquête publique 4
1.3 Cadre législatif et réglementaire 4
1.4 Présentation du pétitionnaire 7
1.5 Historique du projet 8

2- Présentation du projet

2.1 Localisation et emprise du projet 8
2.2 Objectif de projet 11

3- Présentation générale de l'activité

3.1 Définition de l'activité 11
3.2 Processus d'utilisation des formes 11

4-Description des installations

4.1 Accès et fonctionnement du site 14
4.2 Agencement du site 14
4.3 Produits utilisés sur site 16

5- Gestion des eaux

5.1 Situation actuelle 18
5.2 Evolution du dispositif de gestion des eaux 20

6- Impacts du projet sur l'environnement

6.1 Impact sur le milieu naturel 21
6.2 Impact sur l'eau 22
6.3 Impact sur les sols et sous-sol 22
6.4 Impact sur la qualité de l'air 22
6.5 Impact sur la population et l'activité humaine 22
6.6 Impact sur le trafic routier 22
6.7 Impact sur le patrimoine historique et paysager 22
6.8 Impact sur la production de déchets 23
6.9 Mesures d'évitement et de réduction 23

7- Etude de dangers

7.1 Identification des dangers potentiels 25
7.2 Eléments mis en place de réduction des dangers 26
7.3 Mesures de sécurité existantes et mises en place 26
7.4 Bilan de l'étude des dangers 26

8- Organisation de l'enquête publique

8.1 Désignation du commissaire enquêteur 26
8.2 Les réunions préparatoires 26
8.3 Modalités de l'enquête publique 27

9- Composition du dossier 29

10- Avis consultatifs émis

10.1 Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) 30
10.2 Avis de la DDTM 31
10.3 Avis de l'Agence Régionale de santé (ARS) 32
10.4 Avis du Service départemental incendie et secours (SDIS) 32
10.5 Avis des communes 32

11-Déroulement de l'enquête publique 32

12-Procès-verbal de synthèse 33

13-Clôture de l'enquête publique 33

1. Cadre de l'enquête publique

1.1 Préambule

HAROPA Port DT Le Havre exploite depuis 1890 sur le site des Formes de l' Eure 3 formes de radoub destinées à la mise à sec de navires pour les travaux de réparation et d'entretien. Ce sont actuellement les seules formes de radoub en exploitation sur le port du Havre. Le site comporte également des bâtiments de stockage de bois et produits divers ainsi que des ateliers destinés à la fabrication des tins et accores nécessaires au calage des navires.

Actuellement, l'activité des formes n'est définie par aucun arrêté. En 2006, le site a fait l'objet d'une simple déclaration au titre de la nomenclature des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques 2410-2 concernant les ateliers de travail du bois et 2920 qui concerne l' installation de compression. Ce classement ne correspond plus à la nomenclature des ICPE en vigueur ni aux activités actuelles du site.

HAROPA DT Le Havre souhaite aujourd'hui réaliser une régularisation au titre de la règlementation ICPE et de la Loi sur l'Eau du site par la réalisation de travaux de modernisation des équipements et particulièrement la mise aux normes des systèmes de récupération et de traitement des eaux sur le site ainsi que l'amélioration des dispositifs de stockage et de gestion des huiles et autres produits dangereux.

Le projet prévoit également la création de deux zones de carénage sur terre-pleins.

1.2 Objet de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date du 28 octobre 2022, une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter 3 formes de radoub (mise à sec des navires pour la réalisation de travaux d'entretien) sur le site des Formes de l'Eure sur la commune du Havre (76600).

1.3 Cadre législatif et réglementaire

La demande formulée par HAROPA Port DT Le Havre est concernée par les textes règlementaires suivants :

- Le code de l'environnement : article L 181 et suivants
- La nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R 511-9 du code de l'environnement.

Le projet est soumis au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2718.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Classement au titre de la nomenclature des installations classées

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
Installation de **transit**, regroupement ou tri de **déchets dangereux**[...] 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t	Quantités de déchets dangereux stockée : Cuves : **9 tonnes au maximum** (2 cuves)	**2718-1**	**A**	2
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 1. **Réparation** et entretien de véhicules et **engins** à **moteur**, la surface de l'atelier étant : a) Supérieure à 5 000 m²	Surface totale des formes : **9 440 m²**	**2930-1-a**	**E**	1

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 2. **Vernis**, peinture, apprêt, (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et **engins** à **moteur**, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant : b) Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j	Exemple de chantier : Pour une surface peinte de 450 m² en 8 jours : **consommation de 82 kg/j maxi**, soit quantité inférieur à 100 kg/j	**2930-2-b**	**DC**	/
Ateliers où l'on **travaille** le **bois** ou matériaux combustibles analogues [...] La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : 2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW	La **puissance totale des machines** inventoriée est de : **72,8 kW**, soit inférieure à 250 kW.	**2410-2**	**D**	/
Liquides inflammables de **catégorie 1** [...] La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t	**Quantité** supérieure à 1 tonne mais inférieure à 10 tonnes (diluants principalement pour peintures, solvants organiques, encres organiques, graisses silicones, vernis, peinture glycéro : quantité totale de **2 tonnes**)	**4330-2**	**D**	/
Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t	Quantité d'acétylène : **500 kg**	**4719-2**	**D**	/
Bois ou matériaux combustibles analogues, [...](**stockage** de), [...]: 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m³.	Volume maximum **total de bois stocké : 780 m³**	**1532-2**	**NC**	/

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
Combustion [...] A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du **gaz naturel** […], la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion étant inférieure à 1 MW.	Deux chaudières gaz naturel, d'une puissance de : 63 kW + 440 kW, soit une **puissance totale de 503 kW**.	**2910-A**	**NC**	/
Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations [...] étant inférieure à 1 tonne	Décapant des graisses cuites : **200 kg**	**4310**	**NC**	/
Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 [...] La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 15	Bombes aérosols présentes au sein de l'atelier : moins d'une centaine de contenants aérosols : dégraissant, bombes de peintures,...) **Quantité : 50 kg**	**4320**	**NC**	/
Liquides inflammables de **catégorie 2** ou catégorie **3** à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente [...]étant inférieure à 50 t	Quantité inférieure à 1 tonne (quelques graisses concernées) : **200 kg**	**4331**	**NC**	/
Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t	Quantité d'oxygène susceptible d'être présente dans l'installation : **500 kg**	**4725**	**NC**	/
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution [...] La quantité totale susceptible d'être présente [...]étant : 2. Pour les autres stockages, inférieure à 50 tonnes	Supercarburant sans plomb 95/E10 et gasoil Gazole (cuve) : 400 L et réserve au niveau de la grue mobile (maximum de 5000 L), soit un total de 5400 L ; donc une **quantité maximale stockée de 5 t**	**4734**	**NC**	/

A : installations soumises à autorisation

E : Enregistrement

D : Déclaration

DC : Déclaration avec contrôle périodique

NC : Non classé

Rubriques de la nomenclature IOTA (Loi sur l'eau)

Rubrique	Désignation de la rubrique	Activité des Formes de l'Eure concernée	Régime concerné
2.2.3.0	**Rejet dans les eaux de surface,** à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent **.....** (D)	Activité de carénage dans les formes de radoub. Pas de données fournies sur les flux contaminants émanant de la zone de carénage pour statuer sur le classement IOTA. Ceux-ci sont certainement compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour au moins l'un des paramètres qui y figurent.	Déclaration
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO_5 (A) ; 2° Supérieure à 12 kg de DBO_5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO_5 (D).	Station d'épuration 7 équivalent habitant	NC

L' installation relèvera de la rubrique 2.2.3.0 au seuil de la déclaration.

Le projet soumis à autorisation fait l'objet d'une enquête publique unique organisée selon les dispositions suivantes du code de l'environnement :

- pour la partie législative : articles L 123-1 et suivants.
- pour la partie réglementaire : articles R 123-1 et suivants.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime.

1.4 Présentation de pétitionnaire

Le projet est présenté par HAROPA Port DT Le Havre :

Forme juridique : Etablissement Public de l'Etat
Siège social et bureaux : Terre-Plein de la Barre
CS 81413
76067 LE HAVRE Cedex
Code APE ou NAF : Services portuaires, maritimes et fluviaux
N° SIRET : 775 700198 000 10
Directeur Général (signataire de la demande) : Monsieur Florian WEYER

Le domaine portuaire du havre est situé à l'embouchure de la Seine sur sa rive droite. Le territoire portuaire représente une surface de 10 100ha sur la partie nord de la plaine alluviale, 800ha au cap d'Antifer (terminal pétrolier) et au total environ 77 000ha en incluant la partie maritime.

Le domaine de HAROPA Le Havre s'étend sur 10 communes : Le Havre, Harfleur, Gonfreville l'Orcher, Rogerville, Oudalle, Sandouville, Saint-Vigor d'Ymonville, La Cerlangue, Tancarville et Saint-Jouin-Bruneval.

Sur l'espace géré par HAROPA DT Le Havre, 4 principaux types d'occupation du sol se distinguent :

- Les bassins intérieurs (2 270 ha)
- Les espaces occupés par des activités économiques (4 105 ha)
- Les espaces dédiés à l'environnement (2263 ha)
- Les espaces non urbanisés dont une partie est occupée par des activités agricoles (1 985ha)

HAROPA Port Le Havre est le premier port français pour le commerce extérieur avec un trafic maritime de 71.7 millions de tonnes et près de 6000 navires accueillis (chiffres de l'année 2020). C'est également le premier port à conteneurs de France, un port pétrolier important (40% des importations de pétrole brut en France), et un site d'accueil pour les paquebots de croisière.

Chiffres d'affaires de HAROPA DT Le Havre (rapport d'activité Haropa)

- 189.98 M€ pour 2019
- 195 M€ pour 2020
- 227 M € pour 2021

1.5.Historique du projet

Le site des formes de l'Eure comportant 3 formes de radoub a été mis en service en 1890.

En 2006, le site a fait l'objet d'une simple déclaration au titre de la nomenclature ICPE.

Ce classement ne correspondant plus aux activités actuelles du site, HAROPA port a déposé le 26 octobre 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de la régularisation de son site au regard de la réglementation en vigueur notamment pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation après la mise à sec de navire.

Cette demande a été complétée le 27.05.2021 et le 03.05.2022.

Le rapport du 6 octobre 2022 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) déclare le dossier de demande d'autorisation environnementale complet et ne présente pas d' obstacle au passage à la phase d'enquête publique.

2. Présentation du projet

2.1 Localisation et emprise du site

Les formes de l'Eure sont situées sur le territoire portuaire de la ville du Havre.

Le Havre est une commune de 168 300 habitants (estimation 2022) pour une superficie de 46,95 km2 située à l'embouchure de la Seine sur sa rive droite dans le département de la Seine-Maritime.

Le site se trouve au cœur du port ancien à l' Est du bassin de l'Eure. Il est bordé par le quai de la Seine au sud et le quai Renaud au nord et à l'est. L'accès au site se fait par la rue Bellot située à l'est du site.

Localisation du site des Formes de l'Eure

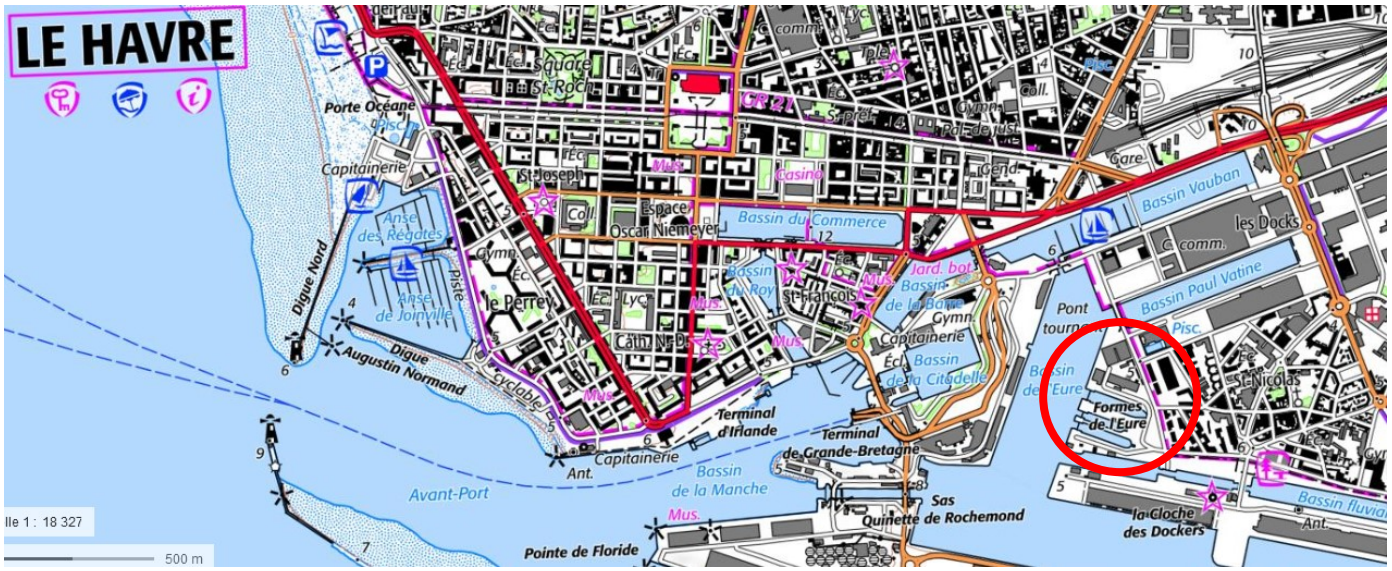

Suite à l'étalement urbain, le site qui était à son origine isolé est maintenant enclavé au sein de zones d'habitations, d'équipements publics, d'une école supérieure et d'activités tertiaires et commerciales.

Les habitations les plus proches se situent à 25m de la limite Est du site le long de la rue Bellot. Se trouvent également sur ce secteur des écoles, des commerces et des restaurants situés à moins de 500 m de la limite du site.

Photographie aérienne du site dans son environnement

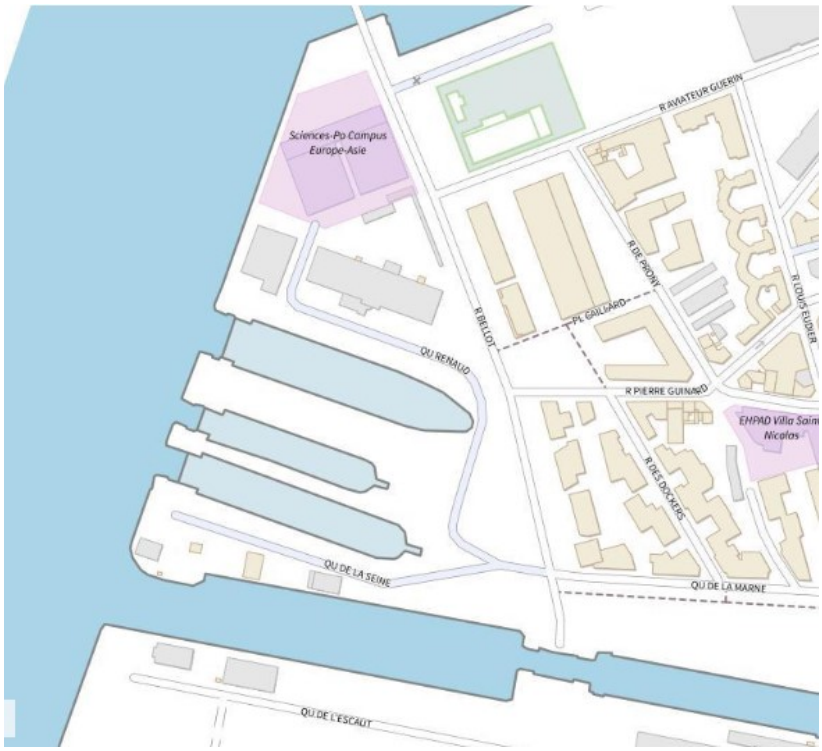

Plan de situation

2.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la régularisation du site au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la législation sur l'eau.

Le projet consiste en la mise aux normes et la modernisation des installations existantes portant notamment sur les points suivants :

- Evolution des systèmes de gestion et de traitement des eaux
- Evolution des stockages des bois
- Evolution des dispositifs de stockage et de traitement des huiles
- Evolution de la gestion des déchets et des produits dangereux
- Evolution de la sécurisation du site et des conditions générales d'usage des formes

Le projet comporte également la création de deux zones de carénage sur terre-pleins notées C1 et C2 dans les différentes pièces du dossier.

3. Présentation générale de l'activité

3.1.Description des activités

Le site des formes de l'Eure est en activité depuis 1890. Aujourd'hui les activités sur site sont exercées par HAROPA DT Le Havre et par des entreprises privées extérieures. Une trentaine environ d'entreprises extérieures interviennent sur le site pour les travaux d'entretien et de réparation des navires.

HAROPA DT Le Havre exerce plusieurs activités sur le site des formes de l'Eure :

- Des travaux de réparation de navires appartenant à HAROPA effectués dans les formes de radoub pour les travaux à sec : carénage de navires, réparation de coques, travaux de nettoyage et de peinture, travaux mécaniques et de chaudronnerie …
- Des travaux de maintenance et de réparation effectués quai de Seine pour les travaux à flot (ne nécessitant pas la mise à sec du bateau)
- Des prestations et activités de levage avec une grue portuaire et/ou des grues routières pour les travaux de manutention nécessaires aux activités de réparations.
- Des activités de stockage, de découpe et de façonnage du bois pour la réalisation du ber d'échouage des navire, et la fabrication des tins et accores en bois. (pièces servant à l'étayage latéral des navires)
- Des activités de maintenance des équipements du site (chaudronnerie, électricité, mécanique …) et de production d'énergie (air comprimé …)
- Des activités administratives.
- Certains travaux peuvent être sous-traités, avec une maîtrise d'ouvrage HAROPA Port DT Le Havre.

Le site peut accueillir des navires allant jusqu'à 180 m de long et 24 m de large. Actuellement environ 40 à 60 navires et bateaux par an sont accueillis sur les 3 formes. Le temps de présence des navires sur le site est très variable en fonction des travaux à effectuer. La durée moyenne est d'environ 15 jours.

3.2.Processus d'utilisation des formes

3.2.1. Préparation de la forme

L'arrivée d'un navire étant programmée, il est réalisé avant la mise en eau de la forme un ber d'échouage. Le ber est un dispositif de charpente en bois placé en fond de forme destiné à supporter le navire lors de la mise à sec.

Les plans du navire sont fournis à HAROPA qui réalise en atelier les différents éléments du ber et les dispose en fond de forme de façon à ce que celui-ci épouse parfaitement la forme de la carène du navire.

Forme vidée et ber préparé avant entrée du navire

3.2.2. Entrée des navires dans la forme

Le fond de forme étant préparé, il est procédé à l'ouverture des vannes de remplissage pour remplir la forme. Lorsque le niveau est atteint la porte clapet est ouverte par un dispositif fonctionnant à l'air comprimé. La porte clapet en positon ouverte se trouve en position horizontale en fond de bassin. Le navire peut alors entrer dans la forme et se positionne à l'emplacement déterminé par le ber. La porte clapet est refermée, les vannes de remplissage sont fermées, les vannes de vidange sont ouvertes afin d'effectuer le vidage de la forme par pompage. A mesure de la descente des eaux dans la forme, le navire est centré et calé par des tins et accores en bois.

Entrée d'un navire après remplissage de la forme

Fermeture de la porte clapet après entrée du navire

Pose des accores pour calage latéral du navire pendant la vidange de la forme

3.2.3. Intervention sur navires

Dès la fin du pompage une fois le navire à sec un état des lieux de propreté du fond de forme est établi entre HAROPA DT Le Havre et le client.

Pendant toute la durée de l'intervention sur le navire, la forme doit être maintenue à sec par le pompage des eaux résiduelles. La gestion des déchets (sables, huiles, déchets de peinture …) est à la charge des entreprises intervenantes.

Dès la fin des travaux un état des lieux de sortie est de nouveau effectué entre HAROPA et son client.

Navire positionné sur le ber en fond de forme

3.2.4. Sortie des navires et remise en état de la forme

La forme est remise en eau par le même processus de remplissage, la porte est ouverte et dès la sortie du navire, la porte est refermée et la forme est de nouveau vidangée. Les différents éléments constituants le ber sont évacués et stockés dans le hangar en vue d'une éventuelle réutilisation.

4. Description des installations

4.1 Accès et fonctionnement du site

Le site est entièrement clôturé et ne possède qu'un seul accès routier situé rue Bellot au sud-est du site. L'entrée commune pour véhicules légers et poids lourds est fermée par un portail électrique sur rail contrôlé et télécommandé depuis le bâtiment administratif.

Les activités liées à la réparation navale se déroulent principalement du lundi au vendredi de 6h30 à 22h00, avec possibilité de travailler le samedi en fonction des besoins et exceptionnellement le dimanche peut être travaillé pour des impératifs d'exploitation. Deux équipes alternent entre une équipe de 6h30 à 15h00, et une équipe de 15h00 à 22h00. Le site est fermé entre 22h00 et 6h30.

Le bâtiment d'exploitation du site peut être ouvert du lundi au dimanche en fonction des escales de paquebots au Havre pour la mise en place de passerelles.

L'effectif total sur site est d'environ 40 salariés répartis entre les activités administratives, techniques et d'exploitation.

4.2 Agencement du site

Le site des Formes de l'Eure occupe une surface d'environ 66 000 m2 comprenant :

- Les 3 formes de radoub :
  - La forme 4 située la plus au nord et la plus proche du bâtiment d'exploitation a une surface de 4 300 m2 (longueur 180 m et largeur 24 m)

- La forme 6 située au milieu est la plus petite : surface 2 100 m2 avec une longueur de 150 m et une largeur de 14 m.
- La forme 5 située la plus au sud et la plus proche du quai de Seine a une surface de 3 040 m2, une longueur de 160 m et une largeur de 19,00 m

Les 3 formes sont en briques, les fonds de forme sont plus bas que le niveau du bassin. En l'absence d'activité, les formes sont maintenues à sec par un système de pompage.

- Un quai de réparation à flot (utilisé pour les opérations d'entretien ne nécessitant pas la mise au sec des bateaux).

- Le bâtiment d'exploitation d'une surface de 2 300m2 comprenant un rez-de-chaussée et un étage abrite les bureaux, les locaux sanitaires et réfectoires, différents locaux techniques ainsi que les ateliers du travail du bois.

La station de pompage d'eau de mer est située au sous-sol de ce bâtiment.
Une sous-station électrique est située en partie ouest de ce bâtiment.
Trois compresseurs sont installés au RdC du bâtiment exploitation pour fournir l'air comprimé nécessaire à la manœuvre des portes des formes ainsi qu'aux vannes de mise en eau.

- Les locaux de stockage
  - Le Hangar 28 : d'une surface de 1000 m2 comporte deux parties distinctes. Une zone de stockage de bois d'environ 450 m2 et une zone utilisée pour le stockage des huiles et des graisses neuves ainsi que des cuves de récupération d'huiles usagées.
  - Le Hangar SOTRAMIA : d'une surface de 230 m2 utilisé pour le stockage de bois (environ 30 m3) et de matériel divers.

- Les zones de stockage extérieures sont incluses dans une cour intérieure d'environ 300 m2 située au nord du site et destinée au stockage de bois, gaz, carburants, matériel technique et déchets.

Le nombre de véhicules circulant sur le site est d'environ 13 000 par an dont environ 400 poids lourds. Il n'y a pas de séparation sur le site des voies de circulation des poids lourds et des véhicules légers.

L'entrée donne sur un parking réservé aux entreprises extérieures intervenant sur les formes de radoub. Un autre parking réservé au personnel d'HAROPA et aux visiteurs est situé à proximité du bâtiment exploitation.

Des cheminements piétons sont matérialisés sur le site pour accéder aux différentes zones de travail.

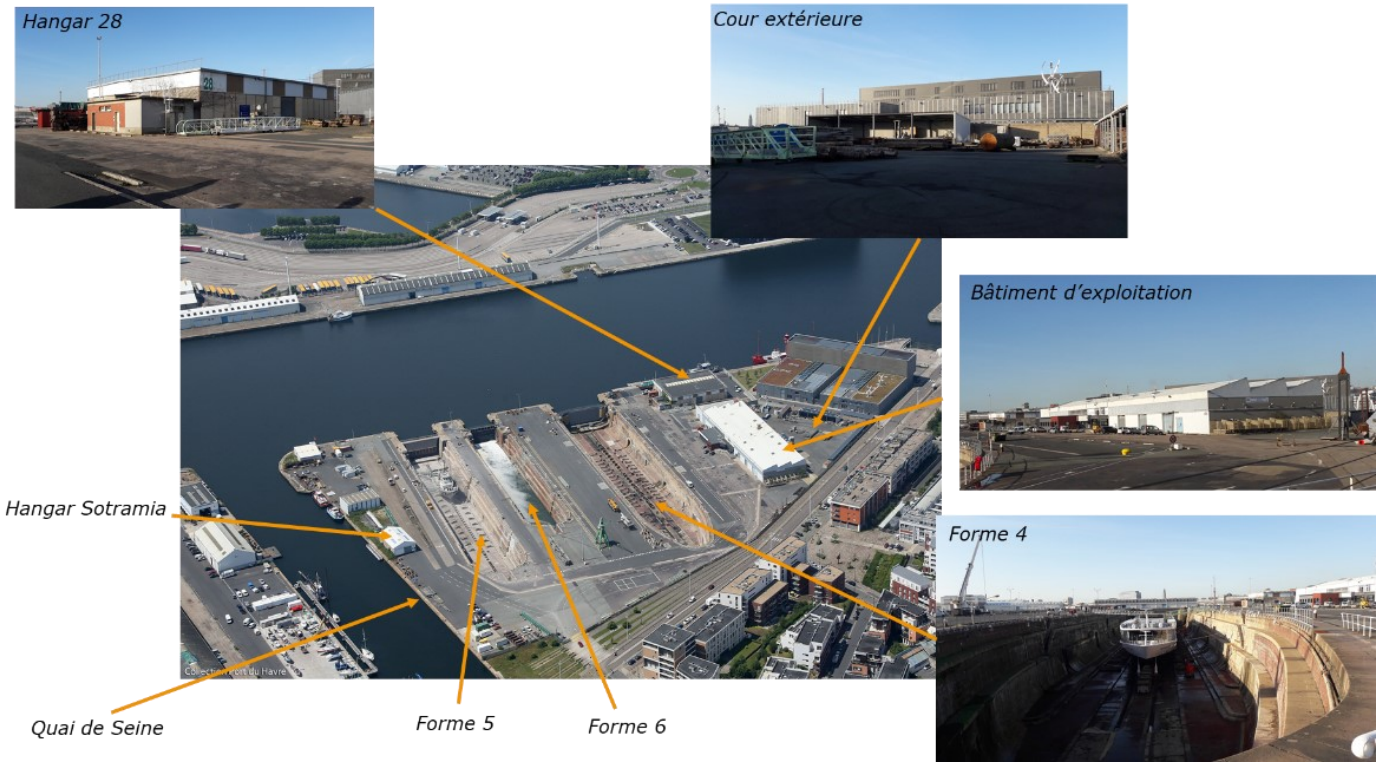

Photographie aérienne de l'ensemble du site

4.3. Produits utilisés sur le site

Dans le cadre de l'activité du site, HAROPA emploie différents produits susceptibles de présenter des dangers pour la santé et l'environnement. Ces produits sont stockés principalement au sein de l'atelier.

4.3.1 Liste des produits utilisés et stockés sur site

Liste des produits dangereux utilisés par HAROPA DT LE Havre

Rubrique ICPE	Produits	Descriptif	Volume max
4734	Gazole (cuve et réserve de la grue)	1 cuve 400 L, 1 réservoir 5 000 l	5 500 L
4330	Adhésif néoprène	Bostik 1400	Environ 10 L
	Diluant	White Spirit	Environ 50 L
	Encre	Encre FIXOLID	Environ 200 L
	Graisses	AGR Silicone 500 Graisse alu haute température, Visochaine	Environ 1 000 L
	Vernis	Vernis CI 1078	Environ 100 L
	Vernis plastifiant	Aérosol vernis Plastifiant Protect 50	Environ 100 L
	Peinture glycéro	HEVELAK	Environ 100 L
	Lasure	HELIOTAN	Environ 30 L
4320	Dégraissant	Big Orange Aéro	Environ 50 L

Rubrique ICPE	Produits	Descriptif	Volume max
4310 et 4719	Décapant des graisses cuites	Stove N Oven Cleaner	Environ 50 L
	Acétylène dissous UN 1001	Air liquide (max 695 kg)	Environ 1000 L
	Butane	-	Environ 20 L
4725	Oxygène comprimé UN 1072	AIR liquide (max 850 kg)	Environ 1000 L
4320, 4321	Aérosols	JELT, SIKA, HOLT, mousses polyuréthane, nettoyant freins, etc.	Environ quelques kgs
4130	Acide chlorhydrique 23%	Mieuxa	Environ 10 L
Non classé	Dégraissants	DEGRIPCO 8 OPTICLIEAN Super Cleaner International Bateau CORROSOLV 2 Dégraissant PI HP	Environ 300 L
Non classé	Détergeant	Finish Powerball	Environ 10 L
Non classé	Produit d'élimination des mousses	BANIMOUSS D	Environ 40 L
Non classé	Produit de protection du bois	PROTECBOIS	Environ 120 kg
Non classé	Graisses	MULTIS EP 2 Perma SF01	Environ 50 L
Non classé	Huiles pour les transformateurs (ALTOM, T2 Force, T1 Auxiliaire France)	SUPER TRANSFO	Environ 50 L
Non classé	Lubrifiant	OPTILUB D TRANSMISSION TM 80W90	Environ 140 L
Non classé	Huiles	MTC 150 HF95Y HYDRAULIC OIL ENERPAC PROFIL SUPER 2T PROFIL CHAINE CLASSIC (IGOL) HAFA SUPER FILANTE 150 TICMA Fuild HV 32	Environ 900 L

4.3.2 Evolution du dispositif de stockage des huiles

Les huiles neuves et usagées sont actuellement stockées à l'intérieur du hangar 28 dans des cuves et des bidons. Le dispositif actuel ne permet pas un regroupement des huiles dans des cuves de grande capacité.

Dans le projet d'aménagement du site, les huiles neuves seront toujours stockées dans le hangar 28, et les huiles usagées seront stockées à l'entrée du site dans le hangar Sotramia sur une zone de stockage dédiée. Elles seront stockées dans deux cuves de 3000 et 5700 litres disposées au sein d'une rétention d'une capacité de 6 m3.

Ce déplacement de la zone de stockage permettra de favoriser la massification et de faciliter la reprise des huiles usagées pour valorisation par un prestataire extérieur.

4.3.3 Evolution de la gestion des déchets et produits dangereux

Actuellement les produits dangereux ne sont pas stockés conformément à la législation notamment à cause de surfaces de stockage trop faibles et par l'absence de rétentions.

Dans le cadre du projet de modernisation du site, les produits dangereux utilisés par HAROPA seront stockés conformément à la réglementation avec mise en place des rétentions nécessaires.

Un suivi des produits dangereux sera réalisé par la mise en place d'un registre de suivi entrées/sorties et gestion des stocks.

L'activité du site, principalement les opérations de carénage produisent de nombreux déchets de nature diverses (papiers, emballages, pots de peinture, huiles usagées…).

Actuellement, seuls les déchets produits par le personnel d'HAROPA sont collectés et gérés par HAROPA, les déchets produits par les clients utilisateurs sont gérés par eux-mêmes. Depuis aout 2021, un nouveau marché de gestion des déchets (collecte, valorisation, élimination) permet le tri sur le site. Un point principal de collecte et de tri des déchets (hors déchets dangereux) sera mis en place.

Les déchets dangereux seront triés et stockés au sein de l'atelier avec mise en place de rétention avant d'être éliminés par des prestataires habilités.

5. Gestion des eaux

Sur l'ensemble du site, 3 natures de flux sont dénombrés :

- Les eaux de fond de formes qui comprennent
  - Les eaux de résurgences
  - Les eaux issues du carénage et des différentes activités dans les formes
- Les eaux pluviales des terre-pleins et des toitures
- Les eaux usées

5.1 Situation actuelle du traitement des eaux

5.1.1 Modalités de remplissage et de vidange des formes

La mise en eau des formes s'effectue par des aqueducs et des vannes guillotines (vannes de remplissage) en communication directe avec le bassin.

La mise à sec des formes s'effectue par pompage par l'intermédiaire d'aqueducs et de vannes guillotines. Des aqueducs sont présents en limite Est du site pour les formes 5 et 6 et en limite Ouest pour la forme 4. Les aqueducs de vidange acheminent les eaux vers la station de pompage située au droit du bâtiment exploitation et les eaux sont rejetées dans le bassin Bellot.

Pour le remplissage des 3 formes, le volume d'eau nécessaire est estimé à 80 000m3.

Porte clapet (fermée) et aqueduc d'amenée des eaux de remplissage

5.1.2 Eaux de résurgence en fond de formes

Les eaux de fond de formes sont les eaux issues des résurgences et infiltrations lorsque la forme est à sec. Ces eaux sont collectées via des caniveaux ou des regards puis pompées au moyen d'une pompe de relevage et dirigées vers un débourbeur déshuileur avant d'être rejetées dans le bassin Bellot.

Pour la forme 4, deux caniveaux de collecte présents au centre de la forme sont reliés à une pompe de refoulement qui rejette les eaux vers un débourbeur dédié.

Pour les formes 5 et 6, des grilles avaloirs permettent la reprise des eaux qui sont traitées par un débourbeur commun aux deux formes.

Les eaux de fond de forme sont pompées toutes les 15 minutes pendant 24 heures avec un débit d'environ 260m3/h lorsque les formes sont à sec, soit environ 310 jours par an.

Grilles avaloirs pour reprise des eaux de fond de forme

5.1.3 Eaux issues des activités des formes

Les eaux de carénage sont issues du lavage des coques des navires lors des opérations de remise en peinture de ces coques. Le carénage peut se faire par sablage ou lavage basse pression.

Ces eaux sont collectées et traitées de la même façon que les eaux de résurgence.

5.1.4 Eaux pluviales des terre-pleins et toitures

Anciennement les eaux de pluie des terre-plein étaient envoyées vers les formes (les terre-pleins étaient bombés). Aujourd'hui, les terre-pleins étant plat, les eaux sont collectées dans des caniveaux à fente excepté pour la zone entre les formes 5 et 6. Ces caniveaux sont situés en limite des quais pour la forme 4, au nord pour la forme 6 et au sud pour la forme 5. Ces eaux collectées sont renvoyées vers des débourbeurs avant rejet dans le bassin.

Les eaux pluviales issues de la cour extérieure sont collectées par le réseau existant et envoyées au bassin. Pour le terre-plein situé en bord du quai de Seine, les eaux s'écoulent directement dans le bassin.

Les eaux de toiture du bâtiment exploitation sont reprises par un réseau EP longeant le bâtiment.

Caniveau à fente pour collecte des eaux des terre-pleins

5.1.5 Eaux usées

Les eaux usées du bâtiment exploitation sont traitées sur le site par une STEP de 7 Equivalent-Habitants.

5.2. Evolution du dispositif de gestion des eaux.

HAROPA DT Le Havre souhaite réaliser une régularisation du site au titre de la règlementation ICPE et de la loi sur l'eau par la réalisation de travaux de modernisation des équipements en mettant aux normes le système de traitement des eaux sur le site.

Plusieurs aménagements du site sont prévus dans un délai de 3 ans à réception de l'arrêté préfectoral en vue de garantir une meilleure ségrégation des effluents, permettant la mise en place de dispositifs de traitement distincts pour chacun des flux.

Par ailleurs, deux aires complémentaires C1 et C2 de carénage sur terre-pleins d'une emprise de 100m2 environ sont envisagées sur le site afin de faciliter les activités de carénage.

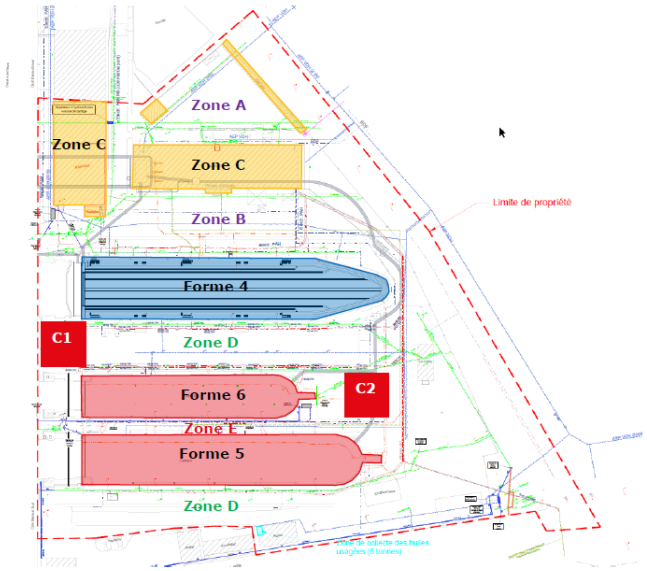

Zones collectées	Surfaces collectées	Modes de gestion prévus	Ouvrage de gestion des eaux préconisé
Zone A	Cour Nord	Décanteur OUEST → rejet	**Décanteur TN150**
Zone B	Quai Nord		
Zone C	Toitures	Rejet direct (sans traitement)	Aucun traitement
Zone D	Terre-pleins entre les formes 4 et 6 Quai SUD	Décanteur SUD → rejet	**Décanteur de TN250**
Zone E	Terre-pleins entre les formes 5 et 6	Filière traitement SUD → rejet	**Unité de traitement pour aires de carénage TECHNEAU de 68 l/s** (ou modèle similaire)
C1 & C2	Aires de carénage sur terre-pleins		
Forme 5	Fond de forme 5		
Forme 6	Fond de forme 6		
Forme 4	Fond de forme 4	Filière traitement NORD → rejet	**Unité de traitement pour aires de carénage TECHNEAU de 102 l/s** (ou modèle similaire)

Schéma général de principe de gestion des eaux sur l'ensemble du site

5.2.1 Eaux de fond de forme

Les eaux de fond de forme seront collectées au droit des caniveaux et grilles de collecte. Elles sont envoyées dans les pompes existantes afin d'être remontées en haut des formes. Elles seront acheminées vers un dispositif de traitement adapté aux effluents reçus.

Il y aura une unité de traitement dédiée à la forme 4 et une unité de traitement commune aux formes 5 et 6.

Avant chaque remise en eau des formes, un nettoyage du fond de forme sera effectué ainsi qu' un enlèvement des macrodéchets en big-bag.

Afin de contenir une fuite accidentelle, deux moyens seront mis en œuvre :

- Fermeture de la vanne de vidange des formes
- Arrêt de la pompe de relevage.

5.2.2 Eaux pluviales des terre-pleins

Les eaux pluviales seront collectées par des caniveaux situés en limite des formes de façon à ne pas amener d'eaux pluviales dans les formes.

Le quai entre les formes 5 et 6 n'étant pas équipé de caniveaux, un caniveau à grille sera créé de part et d'autre du quai. Un caniveau à grille sera également mis en place pour collecter les eaux issues au sud des quais.

Pour collecter les eaux pluviales venant de la cour extérieure, le réseau existant sera équipé d'un décanteur.

L'ensemble des caniveaux existants et projetés rejoindront le réseau existant situé à l'Est du site. Ce réseau débouche sur un séparateur à hydrocarbures qui sera remplacé par un décanteur adapté aux nouvelles surfaces prises en compte. Le rejet du décanteur se fera au droit de l'exutoire existant quai de Seine.

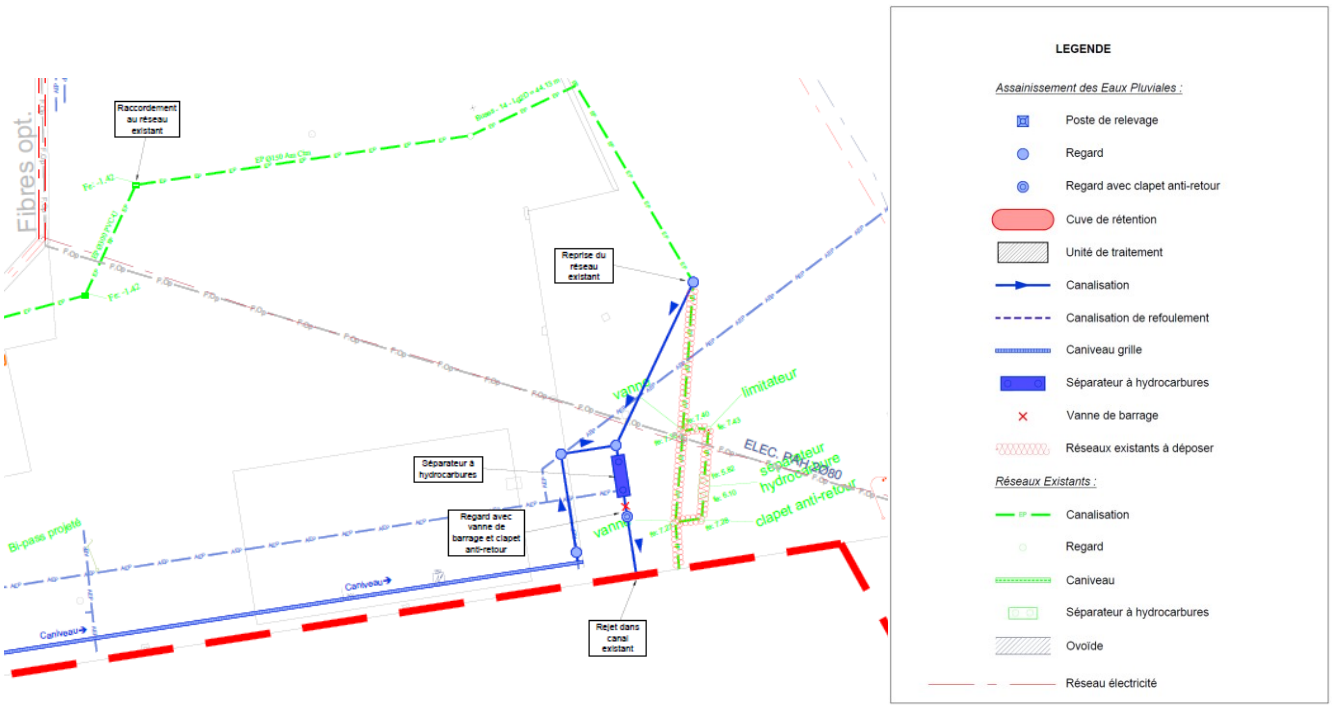

Localisation du décanteur

5.2.3 Eaux usées

Les eaux usées resteront traitées sur le site via l'installation d'assainissement non collectif.

6. Impacts du projet sur l'environnement

Dans le dossier initial, le tableau de synthèse des impacts et mesures associées du projet a été établi à partir de la situation actuelle d'exploitation du site. Suite à la recommandation de la MRAe, un nouveau tableau de synthèse a été établi par le porteur de projet avec un scénario de référence sans fonctionnement de l'installation. Ce tableau est joint au mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale figurant au dossier d'enquête publique.

6.1 Impact sur le milieu naturel

Trois sites Natura 2000 sont recensés dans le rayon de 5km du site des Formes de l'Eure

- **L' Estuaire de La seine :** localisé à 3km du site est une réserve régionale présentant des milieux naturels variés (vasières, roselières, prairies humides…)
- **L' Estuaire et marais de la Basse Seine :** Situé à environ 2,5km du site constitue un site remarquable pour les oiseaux.
- **Le Littoral Cauchois :** Situé à environ 4.5 km du site des Formes de l'Eure présente des habitats avec des secteurs de tourbières, de galets et de falaises maritimes.

Les différentes activités sur le site des Formes de l'Eure n'ont aucun impact sur ces 3 sites

6.2 Impact sur l'eau

Le site présente une sensibilité particulière vis-à-vis des eaux portuaires et souterraines. Les rejets des effluents du site (eaux de fond de forme, eaux pluviales des terre-pleins) impactent la qualité des eaux du bassin de l'Eure.

Les travaux de réfection du réseau actuel et l'intégration d'un système de traitement des eaux permettront de respecter les normes de rejet au milieu naturel et de réduire les impacts sur la qualité de l'eau à un niveau faible.

Les contrôles annuels mis en place permettront de vérifier que la qualité des rejets est conforme à la règlementation.

6.3 Impacts sur le sol et le sous-sol

Le terrain est actuellement entièrement artificialisé. Les mesures de traitement des effluents et les systèmes de rétention mis en place limitent au maximum les risques de pollution des sols.

6.4 Impacts sur la qualité de l'air

Le fonctionnement du site est à l'origine de plusieurs types de rejets dans l'air :

- Rejets liés à l'activité de l'atelier de traitement des bois. Les ateliers sont équipés de systèmes de captation des poussières permettant de traiter l'air capté et de conserver une ambiance de travail dans l'atelier conforme à la règlementation. L'air capté est dirigé vers un dépoussiéreur afin de ne pas dégrader la qualité de l'air extérieur. Une campagne de mesure des poussières en sortie du dépoussiéreur sera mise en place permettant de limiter les impacts liés aux émissions dans l'air à un niveau faible.
- Rejets liés à la chaufferie.
- Rejets liés aux activités d'entretien et de réparation des navires (nettoyage, peinture…). Seules les émissions diffuses liées aux traitement de surface des coques des navires sont à ce jour peu connues mais restent très limitées. Les campagnes de mesures prévues sur les émissions de COV permettront de mieux connaitre le niveau d'émission dans l'air.

6.5 Impacts sur la population et l'activité humaine

Le site est situé à proximité d'habitations (les plus proches à 25m de la limite du site), d'équipements publics (INSA et école Sciences Po mitoyenne au site – piscine des Bains des Docks à 50 m du site, crèche à 150m etc…) ainsi que des commerces et secteurs d'activité tertiaire. 20 ICPE sont situées dans un rayon de 2km autour du site, la plus proche Hag Coffex est située à 25 m.

Les aménagements prévus et les mesures mises en place dans le cadre du projet permettront de réduire les impacts actuels sur la population et les activités situées à proximité du site.

En l'absence d'extension de la superficie du site, il n'y aura aucun impact sur les activités extérieures.

6.6 Impacts sur le trafic routier

Le site génère un faible trafic de véhicules sur les voies de desserte locales (400 poids lourds et 12600 véhicules légers par an). Les aménagements prévus dans le cadre du projet ne généreront pas d'augmentation du trafic routier.

Un plan de prévention transport sera mis en place par HAROPA pour inciter le personnel à l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

6.7 Impact sur le patrimoine historique culturel et paysagé

Le site est situé dans un secteur fortement urbanisé mais n'est pas implanté dans un espace protégé ou d'intérêt patrimonial. Il est situé à moins de 2km d'un site classé et d'un site inscrit.

Les aménagements envisagés ne portent pas sur une modification des hauteurs des bâtiments et installations, et n'auront pas d'impact visuel depuis l'extérieur vers le site.

L'impact visuel sur le paysage est négligeable par rapport aux impacts visuels des installations portuaires situées à proximité.

6.8 Impacts sur la production de déchets

Le site de par son activité génère différents types de déchets principalement :

- Les déchets liés à l'activité de découpe des bois
- Les déchets liés aux activités de carénage
- Les boues de curage issues du traitement des eaux.

Il sera établi une procédure de renforcement de collecte et tri des déchets et la mise en place d'une zone de stockage spécifique des huiles usagées.

Ces mesures permettront d'optimiser la gestion des déchets.

Les déchets produits par les utilisateurs des formes sont gérés directement par les clients qui ont obligation de collecter et traiter leurs déchets au sein de filières agréées. Ces obligations figurent dans les nouvelles conditions générales d'utilisation des installations (CGU).

6.9 Mesures d'évitement et de réduction

Les coûts associés aux mesures d'évitement et de réduction des impacts sont données dans le tableau ci-dessous :

Milieu concerné	Description des mesures	Estimation financière des travaux	Echéancier
Incendie	Implantation des détecteurs incendie dans le hangar 28 et le bâtiment SOTRAMIA	10 000€ HT	2022
Assainissement	Mise en conformité du traitement des eaux de fond de formes, réfection du réseau d'eaux pluviales, stockage des eaux incendie	1 000 000 € HT	Trois ans à compter de l'obtention de l'arrêté
Assainissement	Nettoyage des décanteurs	10 000 €/an	Tous les ans à partir de leur installation (2022)
Déchets	Registre de suivi des déchets produits et traités	-	2022
Eau	Mise à disposition des clients des rétentions ou conteneur de produits chimiques mobiles sur roulettes	10 000 € HT	2022
Eau	Mise en place d'un disconnecteur ou système équivalent sur chaque branchement AEP sur terre-plein Stockage des produits au-delà de la cote 2100	10 000 € HT	Trois ans à compter de l'obtention de l'arrêté
Huiles usagées	Implantation d'une zone de stockage	80 000 € HT	Trois ans à compter de l'obtention de l'arrêté
Exploitation des formes	Révision des Consignes Générales d'Utilisation des formes (CGU) précisant les contrôles à effectuer en marche normale et à la suite d'un arrêt pour travaux ou entretien, de façon à permettre en toutes circonstances le respect des prescriptions environnementales. Ces consignes seront à destination des locataires des formes.	-	2022-2023
Exploitation des formes	Réalisation d'un plan général des ateliers indiquant les zones de dangers correspondant aux risques environnementaux (incendie, explosion, fuite accidentelle)	-	2022
Sécurité	Rédaction d'une consigne de danger en relation avec le plan identifiant les zones de danger « interdiction d'apporter du feu » pour le personnel du HAROPA DT LE Havre et apposition du panneau adapté. Ajout dans les conditions générales du site d'un paragraphe sur l'obligation de détenir un permis de feu pour les entreprises intervenant sur les Formes	-	2022-2023

Milieu concerné	Description des mesures	Estimation financière des travaux	Echéancier
Environnement	Formation sur les dangers et inconvénients des produits utilisés ou stockés dans l'installation Remise en conformité de la prise d'échantillon du dépoussiéreur	-	Trois ans à compter de l'obtention de l'arrêté
Sûreté	Mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée du site et un portail	70 000 € HT	2022
Electricité	Ajout d'un paratonnerre	10 000 € HT	Trois à compter de l'obtention de l'arrêté
Autosurveillance	Suivi des émissions dans l'eau, l'air et sur le bruit et compte rendu annuel associé	30 000 € HT/an	Tous les ans à compter de l'obtention de l'arrêté
TOTAL investissement		**1 190 000 € HT**	
TOTAL budget de fonctionnement annuel		**40 000 € HT**	

7. Etude de dangers

7.1 Identification des dangers potentiels

7.1.1 Dangers potentiels liés à l'activité du site

Les dangers potentiels identifiés liés à l'activité du site sont les suivants :

- Stockage de liquides inflammables (huiles et graisses neuves ou usagées…)
- Stockage de produits chimiques
- Stockage de gazole non routier (1 cuve de 400 l et réservoir de la grue : 5000 l)
- Stockage de bois de différentes essences
- Présence sur site d'air comprimé : 3 compresseurs et 3 réservoirs d'air comprimé à 8 bars
- Présence sur site d'une chaufferie gaz.
- Activités de transport et manutention de matériel, activités de l'atelier de travail du bois, activités de réparation et d'entretien .

Les produits chimiques stockés sont susceptibles de générer des pollutions accidentelles. Un éventuel incendie de grande ampleur peut impacter le voisinage par un dégagement de fumées toxiques et peut créer une pollution des sols et du sous-sol. La chaufferie gaz est susceptible d'engendrer une explosion.

7.1.2 Dangers potentiels liés à l'intervention de prestataires extérieurs.

Environ 30 entreprises extérieures spécialisées dans l'entretien et la réparation de navires interviennent sur le site. Les dangers potentiels portent les pollutions éventuelles dues à l'utilisation de produits industriels toxiques pour l'homme et l'environnement.

Chaque entreprise doit intervenir en mettant en place les dispositifs de sécurité nécessaires ainsi que la gestion de leurs déchets produits.

Des règles de bonne conduite seront intégrées au sein dans les Conditions Générales d'Utilisation des formes (CGU). Afin de suivre le respect des préconisations d'utilisation des formes, un outil de reporting sera mis en place.

7.1.3 Dangers liés à l'environnement du site.

Les évènements extérieurs pouvant générer des dégâts sur les bâtiments ou installations du site ont étés identifiés :

- Risques liés à l'environnement industriel : 20 ICPE sont enregistrées à moins de 2km du site. Le site est compris dans le Plan de Prévention des risques Technologiques (PPRT) mais hors du périmètre d'exposition aux risques.
- Actes de malveillance : Le site est entièrement clôturé et un dispositif de contrôle et de surveillance des entrées sera mis en place.

7.2 Eléments mis en place de réduction des dangers.

Les principaux éléments de réduction des potentiels dangers sont les suivants :

- Adaptation des dispositifs de stockage : Déplacement des cuves de stockage des huiles usagées.
- Stockage des bois sur des aires dédiées avec signalétique adaptée et volume de stockage limité à moins de 1000 m3
- Adaptation des conditions générales d'utilisation des formes (GCU) pour les prestataires extérieures.
- Sécurisation des entrées sur le site.

7.3 Mesures de sécurité existantes et mises en place.

- Les aires de stockage disposent d'un compartimentage évitant un feu généralisé.
- Dispositif de ventilation avec amenée d'air frais dans les bâtiments fermés.
- Rétentions dédiées pour le stockage des produits dangereux
- Absorbants en quantité suffisante au niveau des aires de stockage des huiles usagées et des locaux d'entreposage des produits dangereux
- Mise en place d'un dispositif de protection contre la foudre.
- Des poteaux et bouches d'incendie présents à proximité des installations disposent des débits nécessaires à l'intervention des secours en cas d'incendie. Le site dispose d'extincteurs répartis au sein de l'établissement.
- Le site est clôturé et fermé en dehors des horaires d'ouverture avec report d'alarme en cas d'intrusion.

7.4 Bilan de l'étude de dangers.

Les évènements potentiellement dangereux ont étés analysés et classés par probabilité d'occurrence et par gravité. Les 5 évènements suivants sont identifiés comme présentant un risque de gravité modéré (niveau le plus faible en termes de gravité).

- Effets thermiques générés par l'incendie d'une aire de stockage de produits combustibles
- Effets thermiques produits par l'incendie de l'ensemble des aires de stockage.
- Dispersion d'un nuage toxique lié à l'incendie d'une ou plusieurs cellules.
- Pollution liée aux eaux d'extinction d'un incendie
- Explosion du local chaufferie.

Les modélisations étudiées ont conduit aux conclusions suivantes :

Le scénario relatif à la dispersion d'un nuage toxique consécutif à l'incendie le plus pénalisant ne présente pas de risque pour les riverains et pour l'environnement.

Il n'y a pas d'effet domino sur les structures extérieures (conséquence d'un accident sur une autre installation) pour lequel la configuration des activités du site serait un facteur aggravant.

Les différents phénomènes étudiés ne sont pas de nature à se propager à d'autres installations du site ou à des installations extérieures au site.

Les moyens d'intervention internes et la formation du personnel permettront d'atteindre un niveau maîtrisé de sécurité sur les risques d'incendie.

8.Organisation de l'enquête publique

8.1 Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen N° E22000081/76 en date du 18 octobre 2022 pour l'enquête publique du projet présenté par HAROPA Port DT Le Havre concernant l'exploitation de 3 formes de radoub.

8.2 Les réunions préparatoires

Réunion avec la préfecture

Dès ma désignation, j'ai contacté par téléphone madame Carole AUQUIER à la préfecture de Rouen. Le dossier n'étant pas encore disponible en préfecture, nous avons lors de cet entretien téléphonique convenu des dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique, ainsi que le nombre, les dates et horaires des permanences. Nous avons également convenu d'un rendez-vous en préfecture pour le 10 novembre 2022.

Entre temps, madame AUQUIER m'a adressé par mail le 26 octobre le projet d'arrêté d'ouverture de l'enquête publique que j'ai validé le jour même.

Lors de notre rendez-vous du 10 novembre, il m'a été remis un exemplaire papier du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'une version dématérialisée sur clé USB.

Nous avons défini les modalités d'affichage et de diffusion dans la presse. J'ai également paraphé les pages du registre d'enquête qui sera déposé à la mairie du Havre qui est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête publique.

A ce titre un exemplaire complet du dossier version papier et version numérique sera déposé en mairie du Havre (517, place de l'Hôtel de Ville) et consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Réunion avec le porteur du projet HAROPA Port DT Le Havre et visite sur site

J'ai fixé un rendez-vous avec le porteur de projet le mardi 22 novembre 2022. Cette réunion s'est tenue dans les locaux administratif d'HAROPA port Le Havre sur le site des formes de l'Eure.

Lors de cette réunion Haropa était représenté par :

- Monsieur Jérôme LACROIX : Chargé de mission Environnement.
- Madame Natacha MASSU : Chef du service environnement
- Monsieur Frank BRUGER : Directeur des opérations
- Monsieur Jérôme MARINIER : Chef du service équipements portuaires
- Monsieur Antony PAUMIER : Référent technique projet

Monsieur Lacroix a fait une présentation complète du site à partir d'un diaporama. Etait notamment décrit : La topographie du site, son activité, avec un focus sur la gestion des eaux, les émissions de COV, la gestion des déchets.

Un point a également été fait sur l'historique du site et des motivations ayant entrainé la demande de régularisation d'exploitation du site.

J'ai demandé plusieurs précisions et éclaircissements sur certains points du dossier.

A l'issue de cette réunion nous avons effectué une visite complète du site, notamment des 3 formes de radoub (dont deux étaient en activité), des ateliers et locaux, des différents lieux de stockage des matériaux et produits, des systèmes d'évacuation des eaux et des pompes.

L'arrivée d'un navire étant prévue le vendredi 25 novembre, j'ai demandé à pouvoir assister aux opérations de mise en cale du navire. J'ai été accompagné lors de cette deuxième visite par monsieur Cédric HAMEL, responsable du site et j'ai pu assister à toutes les opérations d'arrivée et d'accostage du navire, au fonctionnement de fermeture de la porte clapet, au pompage des eaux et à la mise à sec de la forme avec la pose des accores permettant le calage et la stabilisation du navire.

Réunion avec la mairie du Havre

Un rendez-vous a été fixé le jeudi 24 novembre avec madame Marie LEPLAY, chef de projet et madame Muriel VENTRE, assistante administrative environnement à la mairie du Havre, siège de l'enquête publique.

Lors de cette réunion il m'a été présenté les salles où se tiendront les permanences. J'ai également rencontré madame GRANCHER, chargée de la tenue du dossier et du registre d'observation pendant la durée de l'enquête publique ainsi que les moyens mis à disposition du public pour consulter le dossier et déposer des observations en dehors de permanences.

J'ai constaté lors de cette visite que l'affichage de l'avis d'enquête était bien en place dans le hall de l'entrée principale de la mairie du Havre.

Contact avec la DREAL

J'ai établi un contact téléphonique le 23.11.2022 avec monsieur David MOETTE, inspecteur de l'environnement pour la DREAL de Normandie qui a instruit le dossier de demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation de 3 formes de radoub sur la commune du Havre par HAROPA Port DT Le Havre.

Au cours de la phase d'examen de la demande, des compléments ont été demandés le 10 décembre 2020 par le service instructeur. Ces demandes de compléments ont fait l'objet de réponses de la part du pétitionnaire en date des 27.05.2021 et 03.05.2022.

Le rapport de fin d'examen conclut que le dossier de demande d'autorisation environnementale unique présenté par HAROPA Port DT Le Havre est complet et régulier et qu'il n'y a pas d'obstacle au passage à la phase de consultation du public.

Il m'a été également confirmé que les rubriques IOTA (loi sur l'eau) prévues par le projet sont :

Rubrique 2.2.3.0 : Rejet des eaux de surface – Régime : Déclaration

Rubrique 2.1.1.0 : Station d'épuration – Régime :Non classé

8.3 Modalités de l'enquête

8.3.1 Périmètre de l'enquête

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter 3 formes de radoub, sur le territoire de la commune du Havre, est effectuée selon les modalités des articles L 181 et suivants du code de l'environnement.

La rubrique 2718-1 de la nomenclature des installations classées détermine un rayon d'affichage de 2 km. Seule la commune du Havre est située à l'intérieur de ce rayon d'affichage et est concernée par l'enquête publique.

8.3.2 Dates de l'enquête

L'enquête publique est ouverte du **lundi 5 décembre 2022 à 9h00** au **vendredi 6 janvier 2023 à 17h00** inclus soit une durée de **33 jours** consécutifs.

8.3.3 Siège de l'enquête et permanences

La mairie du Havre située 517, place de l'Hôtel de Ville est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête. Les permanences en présentiel au nombre de 4 se sont toutes tenues en ce lieu aux jours et horaires suivants :

Lundi 5 décembre 2022	de 9h00 à 12h00 (ouverture)
Samedi 17 décembre 2022	de 9h00 à 12h00
Mardi 20 décembre 2022	de 15h00 à 18h00
Vendredi 6 janvier 2023	de 14h00 à 17h00 (clôture)

8.3.4 Affichage et publicité dans la presse

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, un avis portant à connaissance du public les modalités de l'enquête publique doit être publié par voie de presse 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et dans les 8 jours suivant le début de l'enquête.

Les publications ont été les suivantes :

1ER avis : Paris Normandie du 15 novembre et Courrier Cauchois du 18 novembre 2022

2eme avis : Paris Normandie du 6 décembre et Courrier Cauchois du 9 décembre 2022

L'affichage de l'avis a été effectué sur le site (1 affiche sur le portail d'entrée) et à la mairie du Havre (seule commune concernée par le périmètre). Cet affichage a été effectué 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique. J'ai par moi-même constaté l'affichage sur site lors de ma visite le 22 novembre. L'affichage en mairie se trouve sur un panneau dédié à cette fonction à l'intérieur de la mairie dans le couloir entre la sortie du parking et l'accueil. Une affichette située à l'accueil rappelle les jours, horaires et lieux des permanences.

Affichage sur site

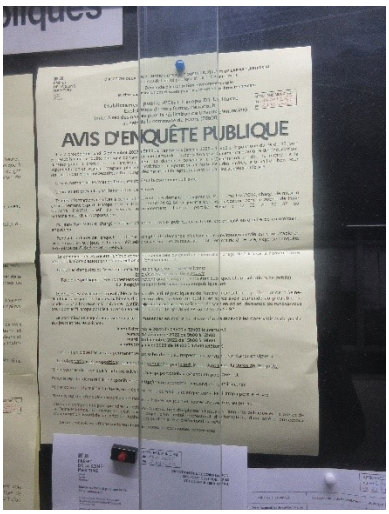

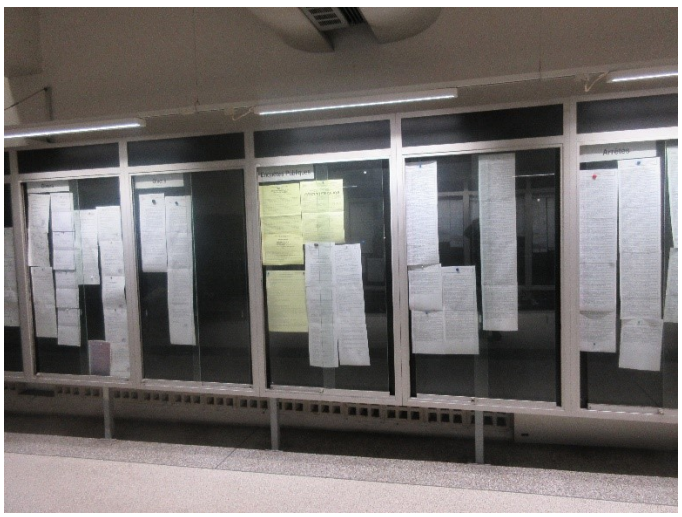

Affichage mairie du Havre

9.Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique est consultable en version papier au siège de l'enquête en mairie du Havre aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier complet d'enquête publique et l'avis sont publiés sur le site internet de la préfecture.

Le dossier est également consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de Seine-Maritime.

Le dossier se présente sous forme d'un carton comprenant différents documents reliés non numérotés qui sont tous au format A4 comprenant:

- Cerfa de la demande d'autorisation environnementale
- Présentation non technique et résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers (document de 67 pages)
- Dossier d'autorisation environnementale – version VF3 de mars 2022 (document de 328 pages) Divisé en 5 parties
    - Partie 1 – Préambule
    - Partie 2 – Présentation du demandeur
    - Partie 3 – Activités et fonctionnement des installations, situation administrative
    - Partie 4 – Etude d'impact
    - Partie 5 – Etude de dangers
- Un 1er document regroupant les annexes suivantes :
    - 1.1 – plan de situation
    - 1.2 – plan d'ensemble
    - 1.3 – travaux projetés (avril 2021)
    - 1.4 – assainissement existant
    - 1.5 – plan d'ensemble flux thermiques sur vrac (avril 2021)
    - 1.7 – plan des zones à risques (mise à jour janvier 2022)
    - 2.1 - caractéristiques de la grue
    - 2.3 – conditions générales d'utilisation des formes
    - 2.4 – étude et notice hydrauliques HYLAS et ELCIMAI Environnement (avril 2021 et mise à jour janvier 2022)
    - 2.5 – attestation de propriété foncière
    - 2.6 – Avis de l'autorité environnementale (décision du 30 juillet 2019 après examen au cas par cas)
    - 2.7 – étude sur la présence de goélands sur le site des formes de l' Eure
    - 2.8 – grille de conformité avec le SDAGE
    - 2.9 – étude SGS : diagnostic initial
- Un 2eme document regroupant les annexes suivantes :
    - 2.10 – étude sur le dépoussiéreur
    - 2.11 – étude SGS sur le bruit
    - 2.12 – diagnostic odeur OSMANTHE
    - 2.13 – ZSC estuaire de la Seine
    - 2.14 – ZPS estuaire et marais de la Basse Seine
    - 2.15 – ZSC littoral Cauchois
    - 2.16 – ZPS littoral
    - 2.17 – étude foudre
    - 2.18 – étude ANTEA sur la propagation des fumées
    - 2.19 – étude FLUMILOG (mise à jour janvier 2022)
    - 2.20 – note BARPI (note d'accidentologie sur les entrepôts de matières combustibles)

- Un 3eme document regroupant les annexes suivantes :
  - 2.21 – liste des extincteurs sur site
  - 2.22 - liste des poteaux d'incendie
  - 2.23 – volume incendie à mettre en rétention
  - 2.24 – analyse des eaux de surface (avril 2021 EUROFINS)
  - 2.26 – analyse des sédiments (2021)
  - 2.27 – suivi des chaudières
  - 2.28 – suivi des poussières
  - 2.30 – fiches de données sécurité
  - 2.32 – analyse des eaux de surface (SGS)
  - 2.33 - tableau d'analyse de la liste des paramètres de l'arrêté du 2 février 1998 (analyses 2018-2021)
- L'avis délibéré de l'Autorité Environnementale du 8 septembre 2022 (document de 21 pages)
- Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité Environnementale (document de 61 pages)

Mon avis sur le dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique par la société HAROPA Port DT Le Havre apparaît complet et régulier.

Le dossier d'autorisation environnementale et le résumé non technique sont présentés sous forme de documents reliés de format A4 de lecture facile.

Les annexes très nombreuses (35) sont présentées sous forme de 3 documents reliés de format A4 sans onglets, ce qui rend la recherche des annexes fastidieuse.

La présentation du site ainsi et des activités sont correctement décrites. Les études d'impacts et de dangers sont complètes.

Le Résumé Non Technique de 67 pages donne une bonne approche de l'exploitation actuelle du site, du projet d'évolution du site, des impacts du projet et de l'étude de dangers facilement abordable pour le grand public.

10. Avis consultatifs émis

10.1 Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

L' Autorité Environnementale a été saisie pour avis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement. L'ensemble des pièces constitutives du dossier ayant été reçues par l'AE le 14 juin 2022.

L' avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2022-49 portant sur la régularisation des activités d'exploitation de 3 formes de radoub dans le port du Havre adopté lors de la séance du 8 septembre 2022 a été transmis au maître d'ouvrage et est intégré au dossier d'enquête publique.

Synthèse de l'avis de l' Autorité Environnementale :

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont :

- L'amélioration de la qualité des masses d'eau grâce au traitement des rejets aqueux (eaux de fond de forme et eaux pluviales) avant rejet dans le milieu marin ainsi que la préservation des milieux marins récepteurs des rejets.
- La maîtrise des risques technologiques du site, grâce à la gestion améliorée des matériaux (huiles, bois …), des déchets et autres produits dangereux.
- Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES).
- Les nuisances acoustiques.

Les recommandations principales de l'AE sont :

- De compléter la description des produits et substances utilisés sur le site, ainsi que l'état initial pour l'état des masses d'eau, la qualité de l'air, les émissions de GES et l'inventaire des déchets produits et leurs filières de collecte.
- De considérer que l'installation ne devrait pas fonctionner si elle n'était pas mise en conformité et, pour l'analyse des incidences et la démarche ERC, qu'elle devrait être arrêtée en l'absence de mise en œuvre du projet.
- De compléter le dossier par la démonstration du respect des objectifs de qualité des masses d'eau et de l'atteinte des objectifs de concentration ou de flux de polluants à ne pas dépasser, voire certains rejets à supprimer.
- De fournir une évaluation quantitative des émissions de polluants atmosphériques et de rechercher des solutions permettant de réduire les émissions de GES.
- De compléter le dossier sur les modalités de tri des déchets, ainsi que sur les volumes et le devenir des boues de curage du site.

Dans sa synthèse, l'AE note également le point suivant : S'agissant d'une demande de régularisation d'une installation non conforme, la situation « sans projet » devrait être un arrêt de l'activité et non la poursuite de l'activité dans les conditions actuelles. Cela conduit à considérer tous les effets du projets comme positifs ou nuls et ne permet pas de mener à son terme la démarche itérative d'analyse des incidences et de définition des mesures ERC.

Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

Conformément à l'article L 122-1 V du code de l'environnement, le maître d'ouvrage a établi un mémoire en réponse à l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale en octobre 2022. Ce mémoire en réponse est intégré au dossier d'enquête publique.

Ce mémoire en réponse se présente sous forme d'un dossier de 61 pages ou les réponses sont apportées point par point aux observations et recommandations de l'AE.

Avis du commissaire enquêteur sur le mémoire en réponse

Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'AE est complet. Les réponses aux recommandations sont claires et présentées de façon à facilement retrouver l'extrait de l'avis correspondant à la réponse donnée.

Les réponses font souvent référence à des éléments déjà présents dans le dossier, mais sur plusieurs points sont complétés par des éléments nouveaux.

Pour répondre à l'observation de l'AE sur l'étude d'impact dans le cadre d'un scénario « sans fonctionnement de l'installation dans son état actuel », un tableau de présentation des impacts a été joint montrant que les activités des formes de radoub génèrent des impacts sur l'environnement mais qui restent très limités dans chaque domaine.

10.2 Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Service Transitions, Ressources et Milieux

Dans un courrier en date du 22 juin 2022 le service Transitions, Ressources et Milieux de la DDTM a émis l'avis suivant :

- Au titre de la nature et de la forêt : L'avis est favorable.
- Au titre des risques naturels et technologiques : des prescriptions sont à ajouter à l'arrêté
  - Affichage du risque de submersion marine
  - Organisation interne pour faire face au risque de submersion
  - Le stockage des huiles usagées et autre produits dangereux, toxiques, organiques, devra être mis hors d'eau.

- Au titre du bureau des milieux aquatiques et marins : Plusieurs remarques et demandes de compléments ont été relevées
  - Il est opportun de prévoir un décanteur pour le traitement des eaux de toitures
  - Il convient de viser le SDAGE en vigueur depuis mars 2022
  - Il convient de prélever à la fois les eaux traitées et les eaux brutes lors des campagnes de prélèvement. La période visée lors des prélèvements annuels devra être précisée.
  - Les eaux rejetées en sortie de dispositif de traitement des effluents de carénage devront satisfaire aux normes de concentrations ou de flux à ne pas dépasser.

10.3 Avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Par un courrier en date du 23 juin 2022, l'ARS émet un avis favorable au dossier dans la mesure où il améliore la situation vis-à-vis du milieu « eau ».

Cependant le pétitionnaire devra mettre à jour l'évaluation de risques sanitaires sur la base d'éléments de quantification des différentes émissions. Les différentes substances utilisées sur le site, et émettrices de COV, devront être recensées et leurs émissions évaluées pour chacun des flux. L'acquisition des données devra être réalisée sur une période représentative de l'activité.

10.4 Avis du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de Seine Maritime

Par un courrier du 27 janvier 2021, le Pôle Anticipation Action – service risques industriels

- Défini l'analyse de risque suivante :

Le scénario d'incendie majeur retenu, est l'incendie du bâtiment exploitation . Celui-ci présente un risque incendie qualifié de particulier correspondant à un besoin hydraulique de 180m3/h pendant 2 heures

- Donne les recommandations essentielles suivantes :

- S'assurer que le réseau d'eau potable alimentant les hydrants soit capable de fournir un débit total d'u moins 180m3/h sous une pression dynamique d'un bar pendant 2 heures.
- Laisser libres en permanence de tout obstacle les voies utilisables pour les engins de secours.
- Afin de maîtriser un feu naissant, implanter les extincteurs appropriés aux risques à défendre.
- Implanter un extincteur approprié au risque électrique à proximité de l'armoire électrique.
- Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours mis en place au sein des locaux.
- Afficher les consignes précises et numéros d'appel urgents à proximité du téléphone.
- Mettre en place une signalisation durable qui indiquera les différentes installations d'extinction.
- Vérifier périodiquement les moyens de lutte contre l'incendie.
- Isoler les locaux présentant des risques particuliers d'incendie (locaux électriques ou de stockage de liquides inflammables…) par des parois et planchers REI 60 avec portes coupe-feu.

10.5.Avis des communes impactées par le projet

Seule la commune du Havre est impactée par le projet et a été sollicitée pour donner un avis.

L'avis de la commune du Havre n'a pas été transmis ni aux services de la préfecture, ni au commissaire enquêteur dans les 15 qui ont suivis la clôture de l'enquête publique.

11. Déroulement de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions pouvaient être déposées par le public :

- Sur le registre dématérialisé
- Sur le registre papier disponible en mairie du Havre
- Par courrier électronique à : haropaportdtlehavre@enquetepublique.net
- Par courrier à la mairie du Havre adressé à *M. le commissaire enquêteur – enquête publique Haropa port.*

Lors des 4 permanences qui se sont tenues dans la mairie du Havre, le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête ni pendant ni en dehors des permanences.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre dématérialisé. A noter que pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ont été consultées 25 fois sur le registre dématérialisé.

Aucun courrier n'a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Cette absence de participation du public peut s'expliquer par le fait que l'enquête porte sur la régularisation d'une activité existante depuis plus de 130 ans, et que les aménagements prévus n'ont pas d'impact direct (visuels ou sonores) sur la population malgré la proximité des habitations.

12. Procès-verbal de synthèse

Bien qu'il n'y ait pas eu d'observations ni de questions du public, le commissaire enquêteur a rédigé un procès-verbal de synthèse qu'il a remis à monsieur Jérôme LACROIX chargé de Mission environnement pour Haropa DT Le Havre le 11 janvier 2023 afin de l'informer du déroulement de l'enquête publique.

En l'absence de questions du public, le commissaire enquêteur n'ayant pas d'interrogations autres que celles formulées lors de la réunion du 22 novembre 2022 auxquelles il a reçu des réponses, il n'a pas été demandé au maître d'ouvrage de mémoire en réponse.

13. Clôture de l'enquête

Conformément à l'article 5 de l'arrêté, à l'expiration du délai d'enquête, j'ai clos, signé et récupéré le registre d'enquête le 6 janvier 2023 à 17H00 à l'issue de la dernière permanence.

Aucun courrier ou courriel n'a été reçu après la clôture de l'enquête.

Annexes

- Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Harfleur Le 27 janvier 2023

Jean-Marc VIRON